Image not found or type unknown

Rattrapages d’heures perdues

Par **coralieb23**, le **07/04/2021** à **19:46**

Suite aux annonces gouvernementales d’un nouveau « confinement », le magasin où je suis employée (magasin de jouet) ferme à 18h au lieu de 19h. Ces nouveaux horaires me faisant perdre 1h de travail tous les jours (contrat 35h), on me demande de les rattraper.

Est-ce normal étant donné que cette perte est due à une décision de l’employeur de modifier les horaires du magasin?

Par **P.M.**, le **07/04/2021** à **20:52**

Bonjour tout d'abord,

La modification de l'horaire est vraisemblablement dû au couvre feu cat je présume que s'il y avait possibilité d'augmenter le chiffre d'affaires jusqu'à l dernière minute, l'employeur le ferait...

Mais il devrait y avoir une possibilité que ces heures perdues soient indemnisées en activité partielle (chômage partiel) plutôt que de les faire récupérer...

Par **coralieb23**, le **07/04/2021** à **21:17**

Malheureusement je ne pense pas que cette modification soit du au couvre feu, le magasin fermait à 19h même lors du passage au couvre feu de 19h il y a quelques semaines
Ma collègue, belle-fille de mon employeur m’a bien dit « comme on fait pas grand chose en étant à moitié fermé, on va pas rester une heure de plus sans rien faire »

Par **P.M.**, le **07/04/2021** à **21:41**

Donc, selon vous, c'est dû à quoi, cela ne doit pas être facile d'être comme client dans un magasin de jouet à 19 h et de respecter le couvre feu qui commence à la m^me heure...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés